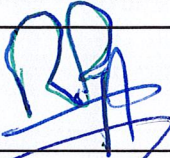
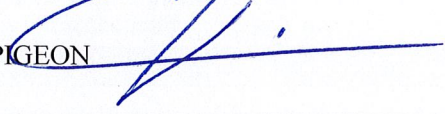




**PV DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU SAMEDI 25 AVRIL 2026
A 09h00 - SALLE DU CONSEIL**

Date de convocation	17/04/2026
Liste des présents	PAYS Robert, MARTIN Pascal, GIORDANO Mireille, KHOURI Mona Lisa, PIGEON Florent, DEBARD Evelyne, ENOUX Jean-Marc, Philippe PIERRE FAVARD, FIGON Didier, BOUFFLERS GASTAL Diane, MODOCK Raphaëlle, REYMOND Jean-François, PAGES Denise,
Liste des absents avec procurations	Jean-Luc TREBUCHON a donné procuration à Mireille GIORDANO
Liste des absents	Mathilde LEFORT-BILLARDON
Président de séance	Robert PAYS 
Secrétaire de séance	Florent PIGEON 
Le PV du précédent conseil municipal est validé à l'unanimité.	

Délibération n°2026/32 : Affectation du résultat 2025 - Budget Station-Service

Affectation du résultat 2025 du budget Station-service conformément au tableau en annexe	<i>adoptée à l'unanimité</i>
--	------------------------------

Délibération n°2026/33 : Affectation du résultat 2025 - Budget Pôle Commercial

Affectation du résultat 2025 du budget Pôle Commercial conformément au tableau en annexe	<i>adoptée à l'unanimité</i>
--	------------------------------

Délibération n°2026/34 : Affectation du résultat 2025 - Budget Photovoltaïque

Affectation du résultat 2025 du budget Photovoltaïque conformément au tableau en annexe	<i>adoptée à l'unanimité</i>
---	------------------------------

Délibération n°2026/35 : Affectation du résultat 2025 - Budget Assainissement

Affectation du résultat 2025 du budget Assainissement conformément au tableau en annexe	<i>adoptée à l'unanimité</i>
---	------------------------------

Délibération n°2026/36 : Affectation du résultat 2025 - Budget Eau

Affectation du résultat 2025 du budget Eau conformément au tableau en annexe	<i>adoptée à l'unanimité</i>
--	------------------------------

Délibération n°2026/37 : Affectation du résultat 2025 - Budget Commune

Affectation du résultat 2025 du budget Commune conformément au tableau en annexe	<i>adoptée à l'unanimité</i>
--	------------------------------

Délibération n°2026/38 : Affectation du résultat 2025 - Budget Lotissement	
adoptée à l'unanimité	Affectation du résultat 2025 du budget Lotissement conformément au tableau en annexe
Délibération n°2026/39 : Taux d'imposition 2026	
adoptée à l'unanimité	Le Conseil Municipal DECIDE de fixer en 2026 les taux d'imposition locaux comme suit : Taxe Foncière Bâti : 36,30 % Taxe Foncière Non Bâti : 69,70 % Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,25 %
Délibération n°2026/40 : Vote du Budget Communal 2026	
adoptée à l'unanimité	FONCTIONNEMENT : Dépenses 1 337 515,00 € / Recettes 1 337 515,00 € INVESTISSEMENT : Dépenses 1 656 918,57 € / Recettes 1 656 918,57 €
Délibération n°2026/41 : Vote du Budget Eau 2026	
adoptée à l'unanimité	FONCTIONNEMENT : Dépenses 109 288,61 € / Recettes 109 288,61 € INVESTISSEMENT : Dépenses 768 456,25 € / Recettes 768 456,25 €
Délibération n°2026/42 : Vote du Budget Assainissement 2026	
adoptée à l'unanimité	FONCTIONNEMENT : Dépenses 86 600,00 € / Recettes 86 600,00 € INVESTISSEMENT : Dépenses 1 018 045,69 € / Recettes 1 018 045,69 €
Délibération n°2026/43 : Vote du Budget Station-Service 2026	
adoptée à l'unanimité	FONCTIONNEMENT : Dépenses 463 654,66 € / Recettes 463 654,66 € INVESTISSEMENT : Dépenses 21 182,87 € / Recettes 21 182,87 €
Délibération n°2026/44 : Vote du Budget Lotissement 2026	
adoptée à l'unanimité	FONCTIONNEMENT : Dépenses 217 154,77 € / Recettes 217 154,77 € INVESTISSEMENT : Dépenses 235 274,64 € / Recettes 235 274,64 €
Délibération n°2026/45 : Vote du Budget Pôle Commercial 2026	
adoptée à l'unanimité	FONCTIONNEMENT : Dépenses 3 557,78 € / Recettes 3 557,78 € INVESTISSEMENT : Dépenses 5 780,00 € / Recettes 5 780,00 €
Délibération n°2026/46 : Vote du Budget Photovoltaïque 2026	
adoptée à l'unanimité	FONCTIONNEMENT : Dépenses 15 739,70 € / Recettes 15 739,70 € INVESTISSEMENT : Dépenses 14 388,69 € / Recettes 14 388,69 €
Délibération n°2026/47 : Fongibilité des crédits	
adoptée à l'unanimité	Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 1er janvier 2026 sur l'ensemble des budgets (principal et annexes).

Délibération n°2026/48 : Versement d'une avance remboursement du Budget Pôle Commercial vers le Budget Général

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2018 afin de permettre l'équilibre du budget annexe « Pôle commercial », une avance remboursable a été versée du Budget Général.

Le versement de cette avance sera imputé comme suit :

- Budget annexe : recettes au Chapitre 16, article 16871 d'un montant de 6 500 euros
- Budget Général : dépenses au Chapitre 27, article 27638 d'un montant de 6 500 euros.

adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026/49 : Acquisition d'un tracteur-tondeuse et reprise de l'ancien

Validation du devis de l'entreprise OLEON RAYMOND & FILS pour l'acquisition d'un tracteur-tondeuse ISEKI pour un montant de 26 639.34 € HT

Validation de la proposition de reprise de l'ancien tracteur-tondeuse JOHN DEERE par l'entreprise OLEON RAYMOND & FILS pour un montant de 7500 € HT.

adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026/50 : Acquisition d'une balayeuse et reprise de l'ancienne

Validation du devis de la SARL PERRE BEYGNIER pour l'acquisition d'une balayeuse frontale RABAUD pour un montant de 20 400 € HT.

Validation de la proposition de l'entreprise SARL PERRE BEYGNIER pour la reprise de l'ancienne balayeuse BEMA pour un montant de 3000 € HT

adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026/51 : Abrogation dispositif aide au chauffage sur les constructions neuves dans les lotissements

Abrogation du dispositif d'aide au chauffage pour les constructions neuves au sein des lotissements de la commune initialement conçu pour encourager et inciter les acquéreurs à choisir des énergies propres plutôt que des énergies fossiles.

Or, avec l'entrée en vigueur de la RE2020, l'installation de systèmes de chauffage décarbonés est devenue une obligation légale pour toute construction neuve. Dès lors, l'aide communale a perdu son caractère incitatif : la collectivité n'a plus vocation à subventionner une mise en conformité réglementaire qui s'impose désormais à tous.

Monsieur le Maire souligne le déficit généré sur le budget annexe "Lotissement". Dans un souci de saine gestion des deniers publics et de rétablissement de l'équilibre financier de cette section, il convient de supprimer cette charge devenue inappropriée.

adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026/52 : Commission Communale des Impôts Directs

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Après avoir proposé 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants à la Direction des Services Fiscaux, celle-ci nommera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Titulaires : Pascal MARTIN, Florent PIGEON, Philippe PIERRE-FAVARD, Didier FIGON, Philippe IRLANDE, Alain RATOUER, Hervé MUNOZ, Bernard CORNAIRE, Didier GEVAUDAN, Jean-Marc ENOUX, Jean-François REYMOND, Jean-Luc TREBUCHON

Suppléants : Mona Lisa KHOURI, Raphaëlle MODOCK, Mireille GIORDANO, Evelyne DEBARD, Diane BOUFFLERS GASTAL, Mathilde LEFORT-BILLARDON, Denis CHOUVELON, Guy BRUNEL, Corinne SOUVETON, Christophe MAZOYER, Mariette SCHIFFERER, Florence PY.

adoptée à l'unanimité

<p>adoptée à l'unanimité</p>	<p>Délibération n°2026/53 : Création d'une commission temporaire "Recherche de Médecin"</p> <p>Le Conseil Municipal décide la création d'une commission municipale temporaire intitulée : « Commission de recherche de médecin généraliste ».</p> <p>Le Maire Robert PAYS</p> <p>Mireille GORDANO (adjointe),</p> <p>Conseillers : Jean-François REYMOND, Jean-Marc ENOUX, Philippe PIERRE-FAVARD</p> <p>L'ensemble des professionnels de santé de la Commune.</p>
<p>adoptée à l'unanimité</p>	<p>Délibération n°2026/54 : Création d'un réseau de référents de villages</p> <p>Le Conseil Municipal décide de créer un réseau "Référents de villages" composé comme suit: • Pour Bussac-Haut, Bussac-Bas et Lair : Evelyne DEBARD</p> <p>• Pour Boissières, Rilnac et Pommier : Raphaëlle MODOCK</p> <p>• Pour Ste Marie-Des-Chazes : Didier GEVAUDAN</p> <p>• Pour Lantac et Griniac : Didier FIGON</p> <p>• Pour Farges, Plancheresse et Vacheresse : Denise PAGES</p> <p>• Pour Silcuzin, Parredon, Monplot et Marminhac : Jean-François REYMOND</p> <p>• Pour Le Mas, Cacheresse, L'espialet et Limagne : Florence PY</p> <p>• Pour Vergonzac : Mathilde LEFORT-BILLARDON</p> <p>• Pour le bourg Stauges : conseillers habitants le bourg font remonter pour leurs quartiers et quartiers les plus proches.</p> <p>Les référents ont pour missions principales :</p> <p>• Alerte et signalement : Informer la mairie de toute anomalie constatée sur le domaine public (dégradations, besoins de maintenance, dépôts sauvages).</p> <p>• Lien social : Signaler les situations de fragilité ou d'isolement d'habitants nécessitant une attention particulière.</p> <p>• Information : Relayer les informations municipales importantes auprès des habitants de leur secteur.</p> <p>• Ecoute : Recueillir les suggestions ou doléances des administrés et les transmettre de manière structurée aux services compétents et faire part du retour aux habitants</p> <p>Les référents agissent bénévolement et sous l'autorité du Maire. Ils ne disposent d'aucun pouvoir de police ou de signature. Ils sont tenus à une obligation de réserve et de neutralité dans l'exercice de leur mission.</p>
<p>adoptée à l'unanimité</p>	<p>Délibération n°2026/55 : Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux</p> <p>Monsieur PAYET Gérard est désigné en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal.</p>
<p>adoptée à l'unanimité</p>	<p>Délibération n°2026/56 : Désignation des représentants au SICTOM Issoire-Brioude</p> <p>Bien que la compétence « Traitement des déchets » soit exercée par notre Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), les statuts du SICTOM prévoient que chaque commune membre soit nominativement représentée. À ce titre, le conseil doit proposer à l'EPCI un délégué titulaire et un suppléant, choisis parmi les conseillers municipaux Le Conseil Municipal propose les candidatures suivantes :</p> <p>• Délégué titulaire : Pascal MARTIN</p> <p>• Délégué suppléant : Philippe PIERRE-FAVARD</p>
<p>adoptée à l'unanimité</p>	<p>Délibération n°2026/57 : Désignation d'un correspondant de la Défense</p> <p>Le Conseil Municipal nomme GORDANO Mireille, à l'unanimité, Correspondante de la Défense.</p>

Délibération n°2026/58 : Désignation des délégués au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Délégué élu :

- Monsieur Robert PAYS

Déléguée agent :

- Madame Céline CHEVALIER

*adoptée à l'unanimité***Délibération n°2026/59 : Création et désignation de référents communaux pour la lutte contre les espèces invasives et les nuisibles**

Le Conseil Municipal décide de la mise en place d'un réseau de référents communaux « Santé Environnementale et Espèces Invasives » composé comme suit :

- Référent Moustiques Tigres et Frelons Asiatiques : M. Hervé BRAUD
- Référent Chenilles Processionnaires : M. Philippe IRLANDE
- Référent Ambroisie et Renouée du Japon : M. Lucas MARCHAL

Sous l'autorité du Maire, les référents sont chargés d'informer les administrés, de recueillir les signalements, de coordonner les interventions sur le domaine public et d'assurer le suivi des plateformes officielles.

Le Conseil autorise le Maire à inscrire les référents aux formations spécialisées et à acquérir les supports de communication ou le petit matériel nécessaires au bon déroulement de leur mission.

*adoptée à l'unanimité***Délibération n°2026/60 : Modalités de fixation de la marge des carburants et délégation au Maire**

La délibération n° 2024/59 fixant la majoration fixe à 0,10 € est abrogée à compter de la mise en application de la présente décision.

Le Conseil Municipal définit la marge brute (majoration appliquée au prix d'achat HT) dans les limites suivantes :

- Marge minimale : 0,02 € par litre;
- Marge maximale : 0,25 € par litre.

Le Conseil Municipal délègue au Maire le pouvoir de fixer, par décision, le montant exact de la marge à l'intérieur de cette fourchette. En cas de fluctuation exceptionnelle du marché (hausse brutale du prix de gros ou pénurie), le Maire est autorisé à réduire la marge au seuil minimal pour limiter l'impact sur l'usager, ou à l'ajuster pour garantir la continuité du service public de distribution.

*adoptée à l'unanimité***Délibération n°2026/61 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour le dépôt d'une demande de subvention FIPDR 2026 - Sécurisation des écoles**

Vu le plan de prévention de la délinquance et les dispositifs de sécurisation des établissements scolaires ;

Considérant l'opportunité de solliciter le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) pour l'année 2026 ;

Considérant que les devis et le chiffrage précis des travaux de sécurisation (portail, clôtures, visiophone..) sont en cours d'élaboration ;

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter, dès que les éléments techniques seront finalisés, toute subvention au titre du FIPDR 2026 pour le volet sécurisation des écoles.

*adoptée à l'unanimité***Divers:**

- Fleurissement avec GAMM VERT pour cette année 70€ . Privilégier des plantes vivaces.

Besoins à faire remonter par les référents de villages.

- Intervention de Franck ROCHER (Métharocher) pour présentation au conseil municipal de son projet avec GRDF ainsi que ses projets, travaux en cours. Le conseil souhaite que GRDF viennent et donnent des informations sur les travaux.

